

Charles de Gaulle, Président du Conseil

par **Alain Plantey**,
Membre de l'Institut.

Certains phénomènes politiques sont très curieux. Si l'on y réfléchit: Charles de Gaulle a été le premier et le dernier des chefs de gouvernement de la quatrième République, le premier en 1945 et le dernier en 1958. On décrit généralement l'œuvre accomplie par le Général comme Président de la République. Mais, à son retour au pouvoir en 1958, il a commencé par être président du Conseil sous la présidence de René Coty. A cette époque, qui paraît maintenant lointaine, il a marqué l'histoire de France, autant qu'à d'autres périodes.

Depuis 1946, le Général vivait retiré à Colombey. Il avait quitté le pouvoir dans des conditions difficiles et ne revenait à Paris que de temps en temps. Il logeait alors à l'hôtel La Pérouse où il recevait, mais peu. Ses quelques fidèles avaient trouvé au 5, rue de Solferino, un immeuble, qu'ils avaient commencé par louer et que nous avons ensuite acheté pour y placer son secrétariat ; il y travaillait et recevait quelquefois. Dans cet immeuble se trouvent aujourd'hui la Fondation et l'Institut Charles de Gaulle.

En 1958, la France était tombée dans un état de grande incertitude. Le Président de la République, René Coty, homme honnête et droit, de santé difficile, n'avait aucun pouvoir politique réel. La Constitution de 1946 attribuait au gouvernement les principales prérogatives. Mais les autorités responsables révélaient leur instabilité et leur particulière incapacité de saisir la complexité des problèmes posés par l'émancipation des pays d'outre-mer. La question se posait de façon particulièrement grave en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie ; elle n'allait pas manquer de se poser en Afrique noire, puisque la fin du mandat français au Togo et au Cameroun était déjà annoncée. Sur le problème algérien, comme sur les autres problèmes d'outre-mer, la diplomatie française était seule dans le monde, et même en Europe.

En Algérie, l'armée souffrait naturellement de cette indécision chronique. Cette armée représentait une force d'autant plus sérieuse que ne stationnait plus en France métropolitaine aucune unité complète, à part la police et la gendarmerie. Pratiquement tout le dispositif de la force militaire française était placé de l'autre côté de la Méditerranée. Mais la France perdait des hommes en Algérie au nom de principes qu'elle n'avait pas même fixés, sans pouvoir proclamer les objectifs qu'elle poursuivait. A Paris, on commençait à craindre que les forces d'Algérie se retournent contre l'autorité républicaine. Pour certains observateurs, un coup d'Etat militaire était possible. On ne voyait pas comment s'opposer à son succès.

De son côté, le Général n'était pas resté inactif. Il avait fait de grands voyages en 1953, l'un en Afrique équatoriale, l'autre à Djibouti et dans l'océan indien ; puis en 1956 dans les Antilles et le Pacifique et enfin en 1957, au Sahara et en Mauritanie. Partout, il avait été accueilli avec joie et affection. Il lui arrivait d'ailleurs de penser à « entrer en ligne » et « à reprendre en main l'Etat ». L'extraordinaire diffusion du premier volume de

ses « Mémoires de Guerre » avait révélé à la France tout entière et particulièrement à sa jeunesse, la valeur, le courage, l'intelligence politique du Chef de la France Libre. Publié en 1954, présentant de grandes qualités de rédaction et aussi de mystique patriotique, cet ouvrage, comme le second tome paru en 1956, ont beaucoup contribué à son retour en politique.

Toute puissante, l'Assemblée nationale, dominée par les trois partis de la coalition (les apparentements) formée en 1951 contre le Général De Gaulle, se révélait incapable de répondre aux nécessités du moment. On s'y accordait sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle, mais le projet était resté à l'ordre du jour, même jusqu'au 27 mai 1958, sans être traité. Tous s'accordaient sur la nécessité d'un gouvernement ayant suffisamment de crédit et de force pour régler l'affaire algérienne, mais on ne proposait aucune solution à cette fin.

Inquiets, les Français étaient donc naturellement portés à évoquer une solution extérieure au régime lui-même. Dans le pays comme dans l'armée, l'opinion se répandait que, compte tenu de son autorité et de son prestige, seul le Général De Gaulle pourrait tirer la France des difficultés dramatiques dans lesquelles elle se trouvait. Si la majorité politique commençait à envisager un retour aux affaires du Général, il s'agissait pour elle de lui faire régler seulement le problème de l'Algérie, après quoi, on ferait disparaître De Gaulle du paysage politique, comme par une trappe. Naturellement dans l'esprit des militaires et des partisans du Général, il n'en était pas ainsi : on attendait la solution complète de la crise du régime et une reprise en main de l'armée et de la République.

Au printemps 1958, la crise s'affirmait chaque mois et l'anarchie prospérait. Les militaires d'Alger accentuaient leurs pressions et leurs menaces. René Coty, à propos duquel il faut rappeler qu'en 1954 dans son premier discours en qualité de Président de la République, il avait mentionné le Général De Gaulle, malgré l'opinion de ses collaborateurs et des principaux parlementaires, multipliait les efforts pour établir un contact entre les milieux politiques de Paris et Colombey-les-Deux-Églises en vue de favoriser le retour au gouvernement du Général. Quant à lui, le Général, imperturbable, s'était, le 15 mai en quelques lignes, borné à rappeler qu'il était à la disposition du pays. C'est précisément ce que craignaient les principaux membres des gouvernements transitoires qui se succédaient.

De Gaulle, ayant décidé de faire connaître publiquement sa position, il fut prévu qu'il pourrait s'exprimer au cours d'une conférence de presse à tenir dans un des salons de l'hôtel d'Orsay, à quelques minutes de l'immeuble de la rue de Solferino où se trouvait son secrétariat. Le jour venu, le 19 mai, le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, bloqua tout le quartier du boulevard Saint-Germain jusqu'aux quais de Seine, en vue d'éviter des manifestations ou mouvements favorables au Général. Celui-ci, accompagné de Gaston de Bonneval, de Jacques Foccart et d'Olivier Guichard, prit la parole devant une assemblée nombreuse qui se trouvait au premier étage de l'hôtel et se composait principalement de journalistes. Ses constatations étaient véridiques mais en réalité, ses auditeurs ne retinrent qu'une phrase de l'ensemble de ses déclarations, la question : « ai-je jamais attenté aux libertés publiques ? ».

Le Président de la République avait fait nettement savoir qu'il souhaitait que le retour du Général au pouvoir se fasse en conformité avec la Constitution. Telle était également l'opinion du Général De Gaulle qui souhaitait respecter la légalité. Aussitôt

après la conférence de presse du 19 mai, René Coty convoque les présidents des Assemblées en vue d'affaiblir leur opposition au Général De Gaulle. Puis, le 29 mai, il publia un message d'appel au Général: « vieux et bon Français qui avait servi la Patrie ».

C'est ainsi que le 1er juin 1958, à la tribune de l'Assemblée nationale, sachant que celle-ci lui était hostile dans sa majorité, le Général précisa que, désigné par le Président de la République, il demandait l'investiture parlementaire par un discours dans lequel il annonçait les intentions politiques de son futur gouvernement. Il se retira aussitôt. La nuit suivante, l'Assemblée vota la confiance par 329 voix contre 224. Dans les deux jours qui suivirent, elle lui confie les pleins pouvoirs, y compris le droit d'élaborer les modifications de la Constitution qu'il avait lui-même demandé en précisant devant l'Assemblée quels seraient les thèmes de la révision qu'il envisageait de soumettre à un référendum, c'est à dire directement au peuple, une voie gaullienne qui n'était pas prévue par la Constitution de 1946.

C'est donc en toute légalité que le Général De Gaulle devenait Président du Conseil. Le jour même, sa « quinze chevaux » entra dans la cour de Matignon : le Général, en civil, accompagné de Gaston de Bonneval, prenait possession des lieux. Madame De Gaulle et lui vont vivre six mois dans ce beau bâtiment, construit au début du XVIII^{ème} siècle, sous la Régence, par le Maréchal-comte de Matignon et devenu ensuite l'ambassade d'Autriche-Hongrie jusqu'en 1918, époque à laquelle la République le consacra au président du Conseil. En plein VII^{ème} arrondissement, cet hôtel est agrémenté d'un très vaste parc, avec de beaux arbres. Vu de la rue de Varenne, l'est de la construction est privé de tout intérêt parce que les terrains ont été vendus tout le long jusqu'à la rue de Babylone. En revanche, vers l'ouest, il y a davantage d'espace ; à côté de la cour centrale, se trouvent des bâtiments et une deuxième cour, utilisée pour le stationnement des véhicules et dont les abords abritent divers services, tel que le service médical, le courrier, les cuisines.

Comportant de magnifiques salons du XVIII^{ème}, le rez-de-chaussée est surélevé et joint la cour et le parc. A gauche, en entrant dans le corps principal, se trouvaient les services du secrétariat général du gouvernement; à droite une série de salons où furent installée quelques collaborateurs du Général, et au bout de cette aile, une grande salle où se tient le Conseil et où l'on peut asseoir une quarantaine de personnes, ce qui explique peut-être que les gouvernements ne comportaient jamais beaucoup plus de membres.

Au fond de la cour d'entrée, à droite, un majestueux escalier conduit au premier étage, dont les principaux salons ont vue sur le parc. Le Général De Gaulle s'y établit, dans le bureau central. En face, du côté de la rue, se trouvait le bureau de son directeur de cabinet. Avant d'entrer dans le bureau du Général de Gaulle, on passait par le bureau des aides de camp, à droite en haut du grand escalier. Plus loin, face au parc, deux salons et une grande salle à manger (au dessus de la salle du conseil).

Toujours au premier étage, vers la deuxième cour, se trouvait un appartement comportant quelques pièces point trop grandes : salon, salle à manger, chambre à coucher, ainsi qu'une pièce qui servait aux aides de camp et dans laquelle on allait se changer quand il y avait une soirée. Le Général De Gaulle s'est établi dans ce petit appartement où depuis, ont résidé plusieurs premiers ministres (y compris Jean-Pierre Raffarin). Il allait très peu à Colombey à l'époque parce qu'il voyageait beaucoup ; en comptant les cinq voyages en Algérie et le voyage en Afrique, il a été absent de Paris

plus d'un mois. J'attribue, au moins partiellement, à cette période le regret de Madame De Gaulle de ne pas vivre à Colombey : elle n'était pas heureuse dans ce petit appartement très bruyant, si bruyant qu'elle avait demandé au Général de ne plus offrir de repas dans la petite salle à manger mais dans la grande salle que j'ai mentionnée, pratique qui a été suivie par Michel Debré.

* * *

Voici Charles de Gaulle de retour au pouvoir ; mais dans quelles difficultés ! Eloigné de toutes responsabilités pendant douze ans et privé de tout contact avec les médias y compris la radio, il va lui falloir pour imposer son autorité, reconstituer son personnage politique, notamment à l'égard des militaires et de la jeunesse. Il l'a fait de façon admirable, par un grandiose effort de volonté, extraordinaire pour un homme de près de soixante-dix ans.

Rappelons la conférence de presse du 19 mai 1958. Il avait déclaré : « Croit-on qu'à l'âge de soixante-sept ans je vais commencer une carrière de dictateur ? ». Faisant rire, cette phrase qui est restée dans la mémoire de beaucoup a suffi à renverser la situation en sa faveur. Le Général s'en est bien évidemment rendu compte et en a tiré une certaine leçon pour ses contacts avec les Français.

Dès juin, depuis Matignon, le Général annonce des réformes par une déclaration à la télévision. Comme il questionne certains de ses collaborateurs qui le félicitent de ce qu'il a dit, il leur répond : « Vous n'y êtes pas du tout, c'était très mauvais, j'avais mes lunettes sur le nez et un papier devant moi, il ne faut plus jamais le faire ! ». Ainsi, tirant lui-même, le premier, la leçon de cette forme naissante de diffusion, le Général De Gaulle est-il devenu l'un des plus grands acteurs de la télévision politique que l'on n'ait jamais connu. Il s'en est appris lui-même les disciplines inconnues à l'époque. Après 1958, le nombre des postes de télévision a augmenté chez les particuliers; puis la couleur est arrivée. Le Général s'est adapté à ces progrès avec ténacité, créant un personnage tel que la France entière attendait ses déclarations, toutes marquées de son sceau personnel : une éloquence retenue mais émouvante. Souvenez-vous : « Cher et vieux pays », « Hélas !, hélas ! », « un quarteron de généraux », « la douceur des lampes à huile, la splendeur de la marine à voile ».

Durant les six mois de sa présidence du Conseil, le Général de Gaulle s'adressera encore deux fois au pays par la télévision : le 1^{er} août pour lui annoncer les mesures nécessaires en vue de l'équilibre des finances publiques, et notamment l'impôt sur les sociétés et la taxe sur l'essence, et le 26 septembre 1958, pour présenter le texte de la constitution au référendum. Il devint ainsi une vedette de la télévision et le redevint à la radio lorsqu'en mai 1968, par un simple message « je ne me retirerai pas », il changea le cours des événements.

Quant aux conférences de presse, après celle du 19 mai il en a prononcé une le 23 octobre 1958 à Matignon, sur l'Algérie d'une part et les projets du gouvernement d'autre part. Il est resté la personnalité du monde dont les conférences de presse ont eu le plus d'importance. Encore aujourd'hui on s'y réfère, sur la Chine, sur l'Allemagne, sur l'Europe, sur le dollar, etc...

Ce n'est donc pas par la simple légalité mais par la pensée et par le verbe que Charles de Gaulle a retrouvé en 1958, la réalité du pouvoir. A partir de cette époque, prouvant une extraordinaire volonté, il travaille et il se travaille. Souvent il apprend par cœur ses textes. Il crée son personnage par des leçons qu'il s'est données à lui-même, et a appliqué ces disciplines au bénéfice de la France. Il l'a fait à Paris comme à l'étranger, en Algérie et dans ses voyages outremer. Par cet effort réfléchi et quotidien, ayant conscience de son rôle et de ses obligations à l'égard du peuple français, le Général De Gaulle tranche par comparaison avec le personnel politique de la quatrième République. N'oublions pas qu'il a écrit : « entre la France et moi, existe un lien exceptionnel qui m'investit et qui m'oblige ».

* * *

Les relations entre le Général De Gaulle, président du Conseil et René Coty, Président de la République, ont toujours été excellentes. De Gaulle a toujours été loyal à l'égard du Président René Coty, pour lequel il avait une haute estime. Le Président Coty d'ailleurs lui rendait bien son affection, il l'avait exprimée dans son message du 29 mai et l'avait accueilli « débordant d'émotion ». Mais le Général prenait ses décisions en conseil de cabinet, à Matignon. Une fois qu'il a été à l'Élysée, sous réserve du premier conseil de cabinet tenu par Michel Debré, il ne l'a plus jamais accepté de ses premiers ministres. Le Général a toujours informé le Chef de l'Etat des décisions qu'il prenait à Matignon. Le Président Coty lui avait d'ailleurs demandé que des conseils des ministres se tiennent périodiquement, particulièrement pour statuer sur les projets constitutionnels. C'est ainsi que fin août, le conseil des ministres a décidé le texte final du projet de Constitution. Il en a été de même jusqu'en décembre 1958 pour toutes les décisions de principe, conformément à la Constitution de l'époque.

Compte tenu de la gravité des événements, le Général avait compris qu'il fallait faire vite. Ainsi s'explique le fait que dès le 24 mai, ayant reçu Georges Pompidou à déjeuner à Colombey, il lui avait annoncé qu'il avait l'intention de lui confier la direction de son cabinet. Georges Pompidou en a été lui-même étonné alors que peu avant, il avait déclaré à plusieurs de ses amis qu'il ne croyait pas au retour du Général. Au pouvoir, le Général commence par appeler auprès de lui ses anciens fidèles que sont Olivier Guichard, qui sera le directeur-adjoint de son cabinet, Pierre Lefranc, son chef de cabinet, Jacques Foccart qui sera son conseiller politique, Xavier de Baulaincourt qui assurera son secrétariat particulier, ainsi que les aides de camp, Gaston de Bonneval et Philippe Archambeau.

Exploitant notamment le remarquable carnet d'adresses de son ancien chef de cabinet, ce qu'avait été Pompidou et avant d'assurer la gestion de la fondation Anne de Gaulle (créée à partir des droits d'auteur du Général au profit des enfants déshérités). Il joint à ce groupe quelques hauts fonctionnaires, Jean-Marc Boegner qui prendra la responsabilité du secteur diplomatique, Roger Goetze pour les finances, Raymond Janot pour les travaux constitutionnels, des chargés de mission militaires, les lieutenants-colonels Henri de Bordaz et Jacques Branet et le capitaine de frégate Jacques Daille. Ce cabinet est constitué le 31 mai, dès avant l'investiture : s'y adjoignent Charles Morazé, Jean Aubry, Antoine Dupont-Fauville, Raymond Labelle, Jean Méo, René Ribière, Jacques Richard, Simone Servat pour la presse. Les affaires algériennes étaient assurées par René Brouillet, aidé de Bernard Tricot, directement sous l'autorité du Général de Gaulle.

Telle est l'équipe qui s'installe rue de Varenne dès les 2 et 3 juin, car le Général de Gaulle part pour Alger le lendemain 4 juin. L'entourage direct du Général était bien organisé sous l'autorité directe de Georges Pompidou, qui réunissait les membres du cabinet, en principe deux fois par semaine. Le Général voyait Georges Pompidou tous les jours quand il était à Paris et certains de ses collaborateurs chaque fois qu'il en avait besoin. Chaque semaine, accompagné de Roger Belin, secrétaire général du gouvernement, Georges Pompidou préparait le Conseil des ministres ou le Conseil de cabinet avec le Général de Gaulle, qui avait fait disposer dans son bureau, une table couverte d'un tapis vert où il pouvait réunir des membres de conseils restreints, qu'il consultait sur des sujets particuliers avant de prendre une décision. Au rez-de-chaussée, Jacques Foccart et Raymond Jannot occupaient le même bureau.

Aucune personne n'entrait dans le cabinet du Général sans être passé par le bureau où siégeaient les aides de camp et très souvent par le cabinet de Georges Pompidou, ce qui leur permettait de préparer et cibler l'intervention et de prévoir les réactions éventuelles du Général sur les sujets qui seraient évoqués.

Dès le 1^{er} juin le gouvernement est composé. Le Général De Gaulle conserve la Défense et les Affaires algériennes. Sont ministres d'Etat quatre députés, Guy Mollet, Pierre Pflimlin, Louis Jacquinot ainsi que Félix Houphouët-Boigny, Léopold Sedar-Senghor ayant hésité à accepter. Quatre personnalités libres qui constituent autour du Général et avec Michel Debré, garde des Sceaux chargé de préparer le travail, un conseil interministériel qui doit délibérer du nouveau texte de la Constitution avec le concours du Président René Cassin et de Raymond Janot, ancien secrétaire général du Conseil d'Etat.

Le Général de Gaulle appelle au gouvernement un certain nombre de hauts fonctionnaires pour les postes dont il entend personnellement suivre la gestion : l'ambassadeur Maurice Couve de Murville aux Affaires étrangères, le préfet Emile Pelletier au ministère de l'Intérieur, Pierre Guillaumat aux Armées, Bernard Cornut-Gentille à la France d'Outremer. D'autre part, toutes les tendances politiques étaient représentées : André Malraux (Information), Antoine Pinay, modéré (Finances), Jean Berthoin, radical (Education nationale), Paul Bacon, M.R.P. (Travail), Max Lejeune, socialiste (Sahara), Edmond Ramonet, radical (Industrie). Ce gouvernement demeurera jusqu'en janvier 1959.

En réalité, il a eu deux gouvernements successifs, car le 7 juillet, la première équipe qui comportait une douzaine de ministres a été doublée par l'arrivée d'autres hommes politiques : Edmond Michelet, R.P.F. (Anciens Combattants), Robert Buron, M.R.P. (Travaux publics), Eugène Thomas, socialiste (P.T.T.), Roger Houdet, modéré (Agriculture), ainsi que de hauts fonctionnaires, tels Pierre Sudreau, André Boulloche, Bernard Chenot. Le même jour, André Malraux passe du ministère de l'Information au ministère délégué auprès du Président du Conseil, Jacques Soustelle assurant l'Information.

* * *

La tâche la plus importante et la plus urgente, celle pour laquelle le Général De Gaulle a été rappelé au pouvoir, était la réforme des institutions, que l'Assemblée nationale avait été incapable de mener à son terme.

Pour l'élaboration des nouveaux textes, le Général avait les pleins pouvoirs. Il avait chargé Michel Debré du travail. Celui-ci avait réuni au ministère de la Justice un groupe d'experts provenant de plusieurs origines et notamment du Conseil d'Etat, dont le rapporteur était Jérôme Solal-Céligny, membre du secrétariat général du gouvernement. Si j'en ai fait partie, c'est à la demande de Raymond Janot parce que j'avais travaillé en Afrique et en Indochine et qu'il n'y avait pas, à l'époque, beaucoup de jeunes juristes ayant ce type d'expérience ; j'étais donc chargé de préparer ce qui concernait l'outremer.

La première réunion de ce comité d'experts a eu lieu le 12 juin; mais nous devions terminer la rédaction de l'avant projet pour la mi-juillet. En réalité, le Général De Gaulle suivait le travail de très près et s'en faisant rendre compte par Michel Debré, parfois en Conseil interministériel, et par Raymond Janot. Il répondait sans délai aux questions qui lui étaient posées, par exemple sur la durée du mandat présidentiel où il avait répondu: « sept ans évidemment ! », ainsi qu'à de nombreux choix concernant les pouvoirs du Chef de l'Etat, le fonctionnement des institutions, les attributions du Conseil Constitutionnel. Compte tenu des incertitudes outremer, on ne pouvait pas en 1958, prévoir l'élection du Chef de l'Etat au suffrage universel ; le Général a donc accepté le principe d'un suffrage restreint, ayant en tête qu'à la première occasion, on passerait au suffrage universel. Certains articles du projet ont été modifiés et parfois rédigés par lui-même, comme l'actuel article 16, de la même façon qu'il a rédigé plus tard les textes sur la défense et certains passages difficiles des lois organiques.

Le projet de Constitution devait être soumis à l'avis d'un Comité consultatif, créé à cette fin, puis délibéré en conseil des ministres et enfin soumis au référendum. Le Général de Gaulle avait indiqué dans son discours d'investiture du 1^{er} juin, les thèmes principaux à traiter: l'expression du suffrage universel, la répartition des tâches entre l'exécutif et le législatif, la responsabilité gouvernementale, la garantie des libertés individuelles et les rapports de la France avec les peuples qui lui sont associés.

Sur ce dernier point précisément, je me heurtais à un grand problème. Je disais à Michel Debré et Raymond Janot : le Ghana est indépendant, le Nigeria aussi, le Togo et le Cameroun vont l'être. Comment ne pas comprendre les gouvernements de nos territoires d'outremer ? Il faut absolument que nous disions aux Africains et en même temps aux Algériens : vous pourrez devenir indépendants, mais restez avec nous dans un ensemble fraternel. Si nous ne leur offrons pas l'indépendance, ils se révolteront tôt ou tard. En revanche, ils auront été libres de ne pas la prendre. Personne ne voulait m'écouter : le projet initial de Constitution (Cahier rouge) n'abordait pas la question et se bornait quasiment à augmenter la représentation sénatoriale des territoires d'outremer. Qui m'a compris ? Le Général. Il se rendra deux fois devant le Conseil Constitutionnel, le 29 juillet, accompagné de Michel Debré et de Raymond Janot, et le 8 août. Ce jour-là, ratifiant en quelque sorte ma position personnelle, il a notamment déclaré que la réponse des territoires d'outremer aurait une signification particulière et serait interprétée de façon particulière. En cas de réponse négative., ils deviendront immédiatement indépendants. En cas de réponse positive, ils pourront soit adopter en toute

indépendance le statut d'Etat membre de la Communauté, soit conserver leur statut de territoire de la République.

En effet, dans la loi conférant les pleins pouvoirs au Général de Gaulle figurait l'obligation pour la future Constitution de réviser les relations de la France avec les peuples qui lui étaient associés. Ce programme visait à la fois l'avenir de l'Algérie et celui des territoires qui faisaient partie de l'Empire français à l'époque. En ce qui concerne l'Algérie, le Général de Gaulle a pris son temps: il a commencé par y faire cinq voyages entre juin et décembre 1958, voyages qui, souvent mentionnés, ont préparé à la fois la prise progressive de conscience par les Français de la gravité de la situation et la nécessité d'une solution radicale. Quant aux territoires d'outremer, le Général de Gaulle a mis à exécution la politique annoncée le 8 août 1958. Muni du premier état du projet de Constitution, à la mi-août, il a pris sa caravelle pour se rendre en Afrique. Après une escale au Tchad, il commence par Tananarive, où il prononce un discours historique rappelant que Madagascar reviendrait à l'époque où le palais de la Reine avait été habité ; puis Brazzaville, Abidjan, Conakry et Dakar, où les porteurs de pancartes l'accueillent, en l'absence de Senghor. Le grand problème fut l'arrêt à Conakry, avec l'allocation violente de Sékou Touré contre le régime français et une réponse très sèche du Général sur l'indépendance de la Guinée.

A part ce pays, les territoires d'outre mer ont tous donné une réponse affirmative au référendum. Leur choix consistait donc entre leur statut de territoire d'outremer ou celui d'Etat membre de la Communauté. En Afrique, tous, sauf les Comores et Djibouti, auxquels s'ajoutèrent les territoires du Pacifique, (et presque le Gabon), adoptèrent le statut d'Etat membre de la Communauté. Le Général de Gaulle en prit acte, pensant dès ce moment à une réunion du conseil exécutif de la Communauté, conformément à l'une des lois organiques dont il avait fixé le principe et vérifié la lettre.

* * *

Pendant ce temps, nous consultions le Conseil d'Etat pour affiner le texte et le 4 septembre 1958 (comme il l'avait fait le 4 septembre 1945, pour la IV^{ème} République), le Général, dans un grand discours, place de la République, à Paris, annonçait la V^{ème} République et expliquait la Constitution et les futures institutions. Y répondit l'hostilité de tous les partis politiques, à l'exception de quelques minoritaires. Mais le référendum a donné des résultats inespérés : par 80 %, De Gaulle avait gagné. La France avait une nouvelle Constitution, conçue pour ce qu'il lui fallait.

A partir d'octobre, nous avons eu devant nous trois mois pour rédiger et publier les lois organiques, dont beaucoup sont encore en vigueur sauf celle de janvier 59 sur le budget (préparée par le directeur du budget et que l'on vient de remplacer par une nouvelle loi organique). Sous réserve de la disparition des institutions de la Communauté franco-africaine, les modifications les plus importantes du régime des pouvoirs publics ont été le retour, regretté depuis, à la session parlementaire unique et l'édiction du quinquennat, tout aussi critiquée.

Il faut savoir que durant tout cet automne de travail, pendant la période où le Général de Gaulle était président du Conseil, nous lui avons soumis les projets de toutes les lois organiques. Il lisait tout (je n'ai pas les textes originaux parce que je les ai laissés aux archives) et corrigeait. Je vous donne un exemple : les décisions du Président de la

Communauté n'étaient pas accompagnées de contre-seing comme celles du Président de la République car délibérées au sein du Conseil exécutif de la Communauté. On cherchait comment définir le pouvoir du Président de la Communauté. C'est le Général qui nous a dit: « vous mettez : formule et notifie ». Ce militaire, qui n'était pas juriste, avait plus d'imagination que le meilleur d'entre nous.

Parmi les réformes politiques il convient également de signaler que les élections législatives qui se tinrent le 23 et 30 novembre 1958, furent organisées sur la base du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, après une révision des circonscriptions électorales faite avec l'accord du Général.

Cette période m'a laissé un souvenir extraordinaire. Quel travail mais quel enthousiasme ! Etablir une Constitution en moins de trois mois (fin août il fallait que ce soit fini) : consulter les ministres, le Comité consultatif, le Conseil d'Etat que présidait René Cassin, vieux gaulliste de la guerre, préparer le Conseil des ministres, le tout sans commettre ni erreur, ni oubli ; nous l'espérons !

* * *

Les travaux constitutionnels et institutionnels n'ont pas été les seuls menés pendant cette période. Président du Conseil, le Général de Gaulle était d'une activité prodigieuse. Son œuvre s'est développée dans plusieurs autres directions. Elle a été si considérable qu'il n'est possible d'en tracer ici que les grandes lignes.

Le Président du Conseil était ministre de la Défense, le Général De Gaulle n'avait pas d'état-major particulier à Matignon, mais la collaboration de quelques officiers parmi ses fidèles. Les questions de défense étaient rarement appelées en conseil des ministres : le Général prenait lui-même les décisions de stratégie et traitait les problèmes militaires. Le Secrétariat général de la Défense lui préparait le travail. Pendant la période où il était président du Conseil, le Général a été amené à prescrire plusieurs opérations importantes, confirmant notamment la filière nucléaire française (graphite, gaz et uranium) et prenant les mesures préalables à la préparation des expérimentations de 1960, le tir d'essai appelé « gerboise ».

En novembre 1958, des décisions furent prises, qui font date, en vue de stimuler la recherche scientifique. Le Général de Gaulle regardait celle-ci comme une priorité nationale, notamment en raison des progrès militaires qui pouvaient en résulter. Ainsi furent pris des décrets créant d'une part un conseil interministériel qu'il présidait, qui avait comme objet de maintenir pour la première fois, la cohérence des objectifs et des opérations de la recherche au niveau du gouvernement et un comité consultatif de douze membres, des savants choisis pour leur expertise technique. La délégation générale pour la recherche scientifique et technique devenait interministérielle, elle était rattachée à la Présidence du Conseil et disposait d'un fond de recherche. Cette réorganisation permit la délibération d'une politique générale de la recherche au niveau le plus élevé, avec des moyens importants. Le Général avait fixé un objectif de 2 % du P.N.B. au bénéfice de la recherche (chiffre qui n'a jamais été atteint après lui). En effet il regardait celle-ci comme l'un des éléments les plus importants de la puissance d'un pays. Il l'a d'ailleurs prouvé dans les années qui suivirent, avec la création de l'I.N.S.E.R.M., du C.N.C.T., du C.N.E.X.O., de l'I.R.A., de l'O.N.E.R.A., etc....

C'est de cette période que l'on peut dater l'entrée de la France dans les activités spatiales. En 1957, les Russes avaient lancé Spoutnik 1, en 1958, les Américains Explorer 1. C'est au début de janvier 1959, au moment où le Général allait quitter Matignon, qu'a été créé le Comité de recherche spatiale, qui sera plus tard le C.N.E.S.. Le Général De Gaulle n'entendait pas se laisser distancer par les deux grandes puissances dans ce domaine. Il voulait que la France puisse réaliser des lanceurs et des satellites, ce qui d'ailleurs fut fait ultérieurement. C'est donc durant 1958 que la France s'est lancée dans l'aventure spatiale pour devenir la troisième puissance spatiale du monde, avant de cadrer son effort en Europe pour des raisons financières. Dans l'esprit du Général, cet effort spatial allait de pair avec l'effort nucléaire militaire ; il ne suffisait pas de disposer de « l'arme », il fallait encore pouvoir la transporter. Les résultats n'en apparurent que plusieurs années après.

Le budget de l'Etat était en déficit depuis plusieurs années. La France était au bord du désastre, disait à cette époque le président Antoine Pinay car la dette intérieure et extérieure ne cessait de s'accumuler. Le Général De Gaulle décida de rétablir les choses parce qu'il avait comme objectif que la France cesse de s'endetter, notamment à l'époque où les autres pays d'Europe s'accordaient sur une concurrence plus stimulante. Un emprunt fut lancé le 17 juin 1958 qui rencontra un succès inouï. Puis le Général annonça que le budget devait retrouver son équilibre. Cependant il s'agissait de trouver une solution durable au problème. Le grand financier Roger Goetze était à Matignon, mais le Général de Gaulle voulut que l'on consultât aussi le président Jacques Rueff, Chancelier de l'Institut de France, en vue d'une réflexion d'ensemble sur les problèmes financiers et budgétaires français. Un comité fut créé; des réunions furent menées secrètement, en parallèle avec la préparation du budget de 1959.

Les conclusions en furent présentées au Général le 8 décembre 1958. Elles étaient littéralement révolutionnaires, car il s'agissait non seulement de limiter statutairement à 4 % le déficit du budget, mais d'autre part de transformer le franc. Le comité proposait de procéder à une révision fondamentale de la monnaie : révision qui devait permettre l'entrée de la France dans le marché commun.

Les propositions du comité Rueff-Goetze étaient si difficiles à accepter que le président Pinay hésita longtemps et que Guy Mollet proposa la démission des ministres socialistes que le Général de Gaulle refusa, le gouvernement devant de toute façon cesser ses fonctions début janvier 1959. C'est ainsi qu'apparut le « franc nouveau », la conversion monétaire était de cent francs anciens transformés en un franc qui retrouvait de ce fait un niveau de caractère international. En même temps, la dévaluation permettait à la France d'appliquer les disciplines européennes. Ces opérations ne peuvent pas être comparées avec la banqueroute des deux tiers du Directoire car c'était l'ensemble des dettes de l'Etat qui étaient consolidé et non pas un tiers.

Il faut aussi rappeler qu'en début de l'année 1958 le gouvernement, et notamment le président Pierre Pflimlin, avait envisagé de retarder l'entrée de la France dans le marché commun, en raison du mauvais état de son économie et de ses finances. L'échéance du 1^{er} janvier 1959 leur semblait trop proche. Pourtant le Général de Gaulle décida qu'elle serait respectée et que la France remplirait ses obligations, c'est à dire s'exposerait à une baisse rapide et importante de ses tarifs douaniers et s'ouvrirait au commerce extérieur. Le conseil des ministres de la fin du mois de décembre 1958 a été assez difficile à tenir mais

le Général a réussi à imposer la réforme. Chose étonnante, les Français suivirent : la conversion du franc ne fit pas de réelle difficulté grâce à des adaptations progressives.

* * *

En matière de politique étrangère, les initiatives du Général De Gaulle furent d'une portée équivalente. Le monde avait beaucoup changé depuis qu'il avait quitté le pouvoir en 1946 ; il lui fallait en tenir compte. D'abord le vingtième congrès du parti communiste avait modifié la donne du côté du parti communiste alors que l'Union soviétique n'avait pas abandonné son agressivité puisqu'en 1956 l'affaire hongroise avait été réglée dans « la plus grande brutalité », en même temps que d'ailleurs elle accédait au niveau de puissance nucléaire et spatiale. D'autre part, les Etats-Unis affirmaient leur dynamisme stratégique et technique avec le Président Eisenhower. Enfin, la conférence de Bandung avait confirmé l'importance croissante du tiers monde.

On savait, en 1958, dans les chancelleries que le Général De Gaulle allait mener une diplomatie active. Dès le début du mois de juin, arriva à Paris le Premier ministre Macmillan, puis début juillet Foster Dulles, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis. La politique d'indépendance du Général De Gaulle allait rapidement se traduire par des décisions très importantes au niveau mondial. Effectivement, le 17 septembre 1958, dans un mémorandum adressé à Eisenhower et à Macmillan, le Général De Gaulle annonce que si les deux grands alliés n'acceptent pas que la France se joigne à eux dans la stratégie à l'égard de l'Union soviétique, elle envisagera de quitter l'alliance atlantique. Ce mémorandum a été rejeté le 30 octobre par les Etats-Unis et les jours suivants par l'Angleterre. Mais le Général avait préparé les conséquences de ce refus auquel il s'attendait.

Dès avant, il avait fait amitié avec le Chancelier fédéral allemand. Le 14 septembre, il reçoit à Colombey Conrad Adenauer, qui, quoique apeuré, ne pouvait pas refuser l'invitation. La grande intelligence du Général a été de le loger chez lui, dans sa maison, tout seul. Ces deux hommes de la même génération, originaires de la même vieille Europe se sont compris. A cette occasion, le Général a eu l'habileté suprême de préciser à son interlocuteur que l'Allemagne ne devait pas se sentir abandonnée, qu'il la soutiendrait toujours, qu'elle devait rester dans l'O.T.A.N. en raison du danger russe, mais que la France allait s'en éloigner si elle n'était pas traitée à égalité par les Etats-Unis. Adenauer lui a été reconnaissant de l'en avoir prévenu. La communion de pensée entre les deux grands hommes d'Etat sera le fondement de l'alliance franco-allemande, sans laquelle l'Europe n'aurait pu se construire. C'est De Gaulle et Adenauer qui ensemble, l'ont préparée en septembre 1958, à Colombey. Un tel événement ne s'était jamais produit avant.

Le Général De Gaulle tenait ainsi sa politique de rechange au moment où il envoyait aux deux alliés ce mémorandum qu'il savait malvenu : construire l'Europe avec l'Allemagne. Et de fait, en novembre 1958, éclate la crise de Berlin ; les Soviétiques veulent empêcher les Occidentaux de traverser les territoires de l'Allemagne de l'Est pour atteindre leur secteur d'occupation à Berlin. C'est le début de la guerre froide. De Gaulle l'avait en quelque sorte pressenti et c'est lui qui a soutenu le premier la République Fédérale allemande, comme il l'avait promis à Conrad Adenauer.

De Gaulle n'était pas un homme des petites choses ; il avait à l'esprit l'intérêt de la France, au sens le plus noble. Son jugement était très sûr sur les gens et sur les évènements. Il a toujours évoqué « la Russie », il avait jugé Khrouchtchev et l'a mis au pas plus tard. Il avait aussi jugé les Américains depuis longtemps, depuis ses démêlés avec Roosevelt, et les Anglais grâce à la grande leçon de Churchill. Il concevait que l'Europe avait besoin de l'Allemagne mais c'était la France qui devait la marquer de sa culture et de sa langue. Un jour, il a d'ailleurs déclaré : « La France a la charge de l'Europe ! ».

Le bilan de ces quelques mois d'activité gouvernementale, même brièvement et incomplètement dessiné, est impressionnant. Il rappelle les grands moments de notre histoire nationale, ainsi d'ailleurs que l'a fait remarquer un des acteurs de l'époque, le ministre Pierre Sudreau : c'est l'œuvre du Consulat qui vient à l'esprit.